

# Le temps des privilèges

## Des gentilshommes verriers...

About glass gentlemen



Dominique Dabas\*

La verrerie a depuis des temps fort reculés joui d'une considération telle que des privilèges ont pu être accordés à ceux qui ont exercé ce métier. Dès 337, l'empereur Constantin promulgua un édit accordant un certain nombre de privilèges aux

verriers, en les exemptant de charges publiques. Cet édit fut, dès la fin du XIIIème siècle, invoqué par certains verriers de Champagne pour obtenir de Philippe le Bel, premier roi de France, comte de cette province, des privilèges.

Glassmaking is since a long time highly respected and privileges were given to glassmakers. As far back as 337, Constantin emperor published an edict giving some privileges to glassmakers, exempting them from public expenditure. This edict was, as far back as the end of the 13th century, put forward by some glassmakers in Champagne to obtain some privileges from Philippe le Bel, first king of France, count of this province.

**L**e XIVème siècle fut prolifique en lettres royales et autres chartes accordant, notamment en France, des privilèges aux verriers.

Le 24ème jour du mois de janvier de l'an de grâce 1399 [1], Charles VI accorde, suite à " l'humble supplication de Philippon Bertrand, maistre de la verrerie de Montchamps, pour luy et pour les autres verriers dudit lieu " un certain nombre de privilèges qui sont concédés, non parce que les verriers étaient nobles mais parce qu'ils exercent un métier qui " de toute ancienneté " est réputé comme noble, suivant une tradition qui semblait être ignorée par les collecteurs des impôts.

Charles VII, en 1439, reconnut à Chinon, les anciens privilèges et exemptions que les peintres et vitriers avaient dans le

royaume de France.

Le 21 juin 1448, à Nancy, soit neuf ans plus tard, le duc Jehan de Calabre et de Lorraine – en l'absence de son père René d'Anjou (le Roi René) – octroie la charte des verriers considérée comme la plus remarquable, la plus belle qu'aient obtenue les verriers de l'ancien régime. Cette charte fut confirmée en 1469.

Entre temps, en 1445, Charles VII avait accordé des privilèges aux verriers du Languedoc.

C'est certainement à cette époque, et à la suite de ces actes souverains, que s'établit l'idée que le fait seul d'être verrier pouvait anoblir la personne. Or ce n'était pas exact.

Je ne voudrais pas priver les lecteurs de cet épigramme célèbre, publié en 1618, attribué à François Maynard [2] : " Votre

noblesse est mince, car ce n'est pas d'un prince, Daphnis, que vous sortez ; gentilhomme de verre, si vous tombez à la terre, adieu vos qualités ". Epigramme qui visait le poète Saint Amand, lequel se vantait de sa noblesse.

Je ne m'étendrai pas, par contre, sur le méchant trait d'esprit de Madame de Genlis, rapporté par Pierre Piganiol [3], qui attribue l'origine des privilèges à la considération que l'on a en France pour le vin, respect que l'on pousse au point de donner une espèce de noblesse à ceux qui font les bouteilles. Je sais bien qu'à Bordeaux, on parle de la "noblesse du bouchon".

Nous allons voir successivement comment ces privilèges furent accordés suivant les régions et les époques, en passant par la

\*En souvenir de ma tante, Françoise Balaresque, née de Queylar

Normandie, la Franche-Comté, la Lorraine, puis l'Italie –Venise et Altare- et enfin le Languedoc. Nous observerons que la vérité historique contredit bien des fois l'opinion publique ; car l'obtention de privilèges ne rattache pas automatiquement à la caste nobiliaire.

### Le périple débute en Normandie

Dès le Xème siècle, les verriers avaient acquis en France une grande importance. Les ducs de Normandie créèrent dès cette époque des privilèges en leur faveur [4], et comme tout privilège se rapportait à cette époque à la caste nobiliaire, ils imaginèrent de les accorder à des familles nobles, dont la position de fortune était des plus précaires : de là, les gentilshommes verriers.

Quatre familles de Normandie furent ainsi distinguées : les Bongard, les Brossard, les Cacqueray et les Vaillant. On les nommait "Messieurs".

Les titres que ces gentilshommes verriers ajoutèrent à leur nom patronymique étaient des noms de fiefs et de seigneuries, possédés par eux ou l'ayant été par leurs ancêtres, quelquefois les noms de famille auxquelles ils s'étaient alliés ; Ainsi, Claude de Vaillant sieur du Buisson, Nicolas de Bongars sieur de Grand-Val ; Antoine de Cacqueray sieur de Folleville. Ils ne dérogeaient pas par cette industrie ; leurs privilèges ne conféraient pas la noblesse, et conformément au proverbe déjà ancien, pour faire un gentilhomme verrier, il fallait d'abord prendre un gentilhomme.

Arrêtons-nous un instant sur Guillaume de Cacqueray, qui vient en 1450, de La Folie, près de Crépy-en-Valois, en Normandie. A cette époque, la



Un gentilhomme verrier, d'après Radet.

famille de Cacqueray possédait en forêt de Compiègne, sur la commune de Morienvall, le " Four-d'en-haut ". En 1470, le fief de Noue et la seigneurie de Gillocourt étaient possédés par Nicolas Caquerel, écuyer, maître du four-d'en-haut. [5] La confusion entre "Caquerel" et "Cacqueray" est ancienne. Il faut savoir que sur le territoire de Saintines, il y a encore aujourd'hui une habitation autrefois très importante, que l'on nommait la Folie, dont on a composé quatre maisons servant à loger séparément quatre familles. Ces maisons s'appellent les Cacquerays, la rue qu'elles forment est la rue Cacqueray, et l'on ne désigne les habitants que du nom de Cacquerays.

Sous la conduite de O. Le Vaillant de la Fieffe [4], entrons maintenant dans une verrerie pour mieux connaître la vie quotidienne d'un gentilhomme verrier.

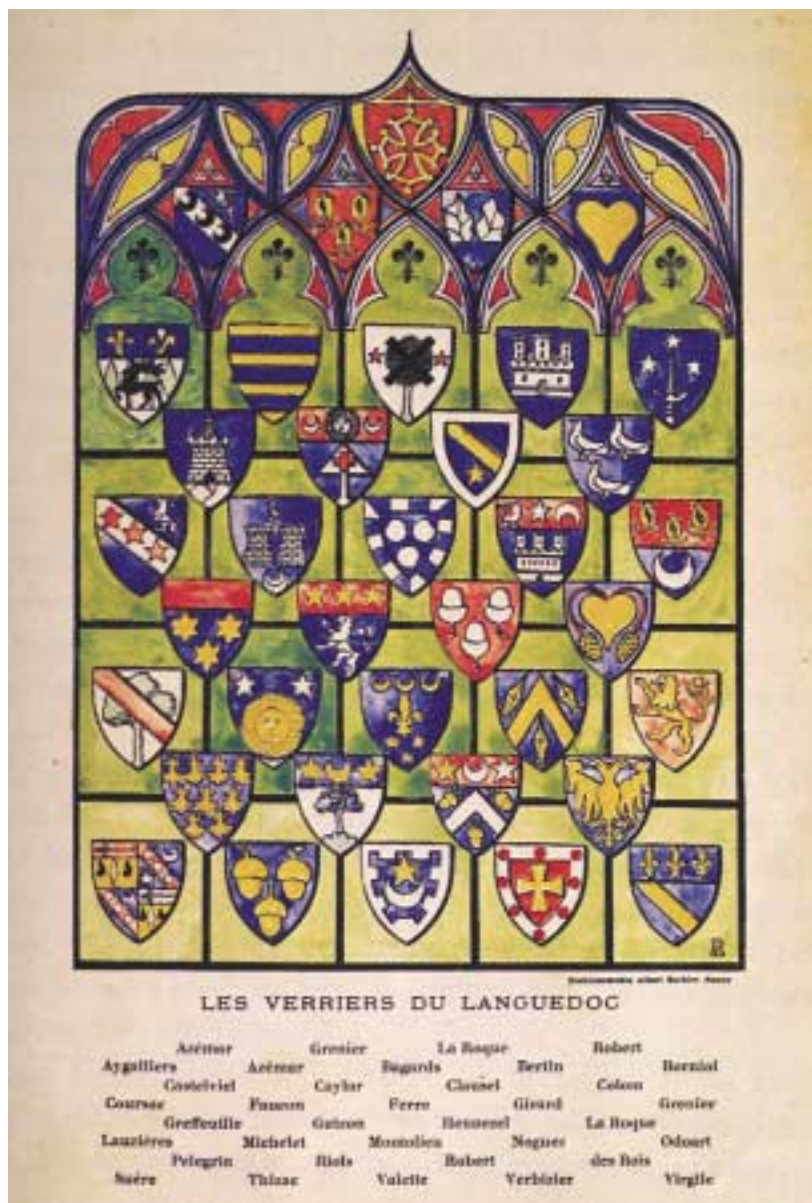
L'atelier noble d'une verrerie en activité se composait, dès le commencement d'une réveillée (durée de la campagne du four), de huit gentilshommes, à savoir :

deux cueilleurs, trois bossiers et trois ouvriers. Aux deux cueilleurs, on adjoignait souvent un enfant de dix à quatorze ans qui venait faire gratuitement son apprentissage ; c'était le plus ordinairement le fils ou le parent d'un des gentilshommes qui faisaient partie de l'atelier ; quelquefois, c'était l'enfant de l'un des membres des quatre familles verrières, mis sous le tutorat d'un gentilhomme verrier. Les gentilshommes s'engageaient par écrit pour la réveillée entière, moyennant des appointements convenus et proportionnés à leur savoir-faire. Un chapeau brodé, comme les nobles en portaient alors, leur était fourni par le maître de la verrerie, en sus du salaire.

Chaque gentilhomme avait droit, outre son logement, à la nourriture à la table du maître de la verrerie, au blanchissage de son linge, à la nourriture de son cheval et de son chien soignés par les domestiques de la maison.

Le costume des gentilshommes, pendant le travail, consistait seulement en une chemise sans

# Le temps des privilèges



caleçon, qui descendait un peu au-dessous du genou, et une demi-chemise ayant une large manche, placée du côté et au bras gauches. Cette manche était assez ample et assez longue pour envelopper la main. Une coiffe en toile couvrait la tête, et les pieds étaient enfermés dans de grossières sandales, dont on pouvait facilement se débarrasser quand il tombait une parcelle de verre déjà refroidi mais encore brûlant.

Chaque ouvrier, pour protéger

sa figure contre l'action du feu, quand il s'approchait des ouvreaux (le four est percé d'un certain nombre de trous qui donnent accès aux creusets ; désignés couramment sous le nom d'ouvreaux) portait sur la tête un écran mobile, garni de toile du côté qui se trouvait le plus près du four ; il quittait cet écran quand le travail était fini. Ce costume, si léger, n'avait pourtant rien d'indécent. Les femmes pouvaient entrer sans que leur pudeur en fut offensée.

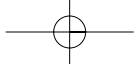
Les jours fériés, chaque gentilhomme suivait son penchant qui le portait à se distraire des fatigues des jours précédents ; dès le matin, il ceignait son épée, assistait à la messe, puis allait visiter ses amis des environs.

Les gentilshommes verriers étaient partout accueillis comme des gens bien nés. Dans certaines manufactures, celles éloignées de leur demeure, ils passaient leur temps avec les maîtres de maison. Il y avait parmi les gentilshommes verriers des hommes instruits, studieux, qui, dans leurs moments de loisir, aimaient à lire les meilleurs auteurs du temps et à parler littérature.

Avant 1789, les gentilshommes verriers ne sortaient jamais sans leur épée ; c'était toujours cette arme à la main, qu'en présence de deux témoins, se vidaient les querelles et différends qui souvent s'élevaient entre ces hommes susceptibles et chatoilleux. Au premier sang qui venait à couler, les témoins intervenaient et faisaient cesser le combat ; on rendait justice à chacun, en reconnaissant sa valeur, on s'embrassait ; on n'était que meilleurs amis, quand on avait, comme on disait alors, mis flamberge au vent.

Lorsque survint la Révolution de 1789 qui abolit les privilèges, la verrerie était devenue, comme toutes les industries, un commerce libre, la plupart des gentilshommes verriers abandonnèrent cet art.

Avant de quitter la Normandie pour la Franche-Comté, passons par Tournaville en 1701. Elphège Frémy [6] nous apprend que, fort des privilèges accordés par Henri IV et Louis XIII aux verriers, les gentilshommes du parc de Saint Luc, de Vauchaux, de La Porte, de Barzy, Desprez, de Sainte Marie, de Bergesmont et de Jegaimaille prétendaient



avoir seuls le droit de couper les glaces. Ces gentilshommes se considéraient comme indépendants. Ils recevaient difficilement les remontrances du directeur. Jouant ou chassant tout l'après-midi dans les bois, ils quittaient sans cesse la manufacture et, se retranchant derrière leurs droits, ils ne voulaient laisser personne couper les glaces, retardant tout le travail par leur absence.

### De la roture à la noblesse verrière

En ce qui concerne les familles verrières venues de Suisse ou de Forêt Noire, et établies en Franche-Comté, il n'y a pas d'équivoque : toutes sont roturières. En Allemagne, comme dans les Cantons suisses, jamais un travailleur du verre n'aurait l'idée qu'il puisse avoir un statut particulier, différent des autres artisans. Guy-Jean Michel [7] nous précise que lorsqu'ils s'installent en France, ces maîtres verriers ne sont point nobles, et il ne leur viendrait pas à l'esprit qu'ils puissent l'être. L'évolution de leur attitude est d'autant plus intéressante.

Guy-Jean Michel nous indique qu'à la Caborde, pas de titre, mais les maîtres verriers - Melchior Schmid et sa femme, Georges et Jean Raspiller - sont enterrés dans l'église de Fessevillers.

A Ronchamp, quelques maîtres verriers ont droit, dans les registres paroissiaux au qualificatif "d'honestus" ou "d'honorabilis". Le curé de Plancher-Bas donne de "l'honestus" à certains des maîtres verriers de la Vieille-Hutte et de Saint-Antoine, estimés les plus notables. Puis en 1735, dans un procès-verbal de saisie le concernant, Jean-François Raspiller est appelé "gentilhomme verrier".

Quelques années plus tard, dans

son rapport d'enquête de 1744, le bailli de Lure, après avoir indiqué que les maîtres de cette verrerie étaient suisses ou allemands, et par conséquent de naissance roturière, écrit, très probablement à la suggestion des intéressés : " ils ont le droit de se qualifier de gentilhomme verrier à cause de la noblesse de l'art ".

L'argument était commun dans le royaume, bien que sans fondement. Du "noble quoique verrier" normand, il était tentant de glisser vers le "noble parce que verrier".

C'est alors que le vicaire en chef de Fresse, un Raspiller, qui se sert du registre paroissial comme carnet de famille, se met à anoblir rétroactivement les maîtres verriers parents qu'il y a inscrits en ajoutant devant leur patronyme la particule dite nobiliaire. C'est probablement lui, qui, dans celui de Ronchamp, à la date du 20 juillet 1717, a fait sauter deux syllabes, dont la suppression transforme "honorabilis" en "nobilis", et ajouter en compensation le " de " qui, pour la postérité crédule, faisait de son défunt père le gentilhomme Melchior de Raspiller. Le pli était pris.

Si certains se montrent sensibles au prestige nobiliaire qu'ils s'arrogent, il faut dire cependant que d'autres en font peu de cas. L'important est que le travail du verre apporte à ceux qui le pratiquent convenablement une honnête aisance, voire, grâce à leur bonne gestion, une certaine fortune.

### En passant par la Lorraine

En 1603, les verriers lorrains de la vallée de la Bierme ayant eu des difficultés avec le fisc, au sujet de leurs exemptions de tailles et d'impôts, réclamèrent

auprès de roi Henri IV qui voyageait alors dans leur région, et eurent gain de cause [1].

Il est fort probable que c'est au cours de ce voyage que se place l'anecdote suivante rapportée par Cazenove [8] : l'équipage du Roi traversait la contrée lorsqu'un groupe de cavaliers s'approcha de lui: "Postillon ! Quels sont ces gens? – Sire, ce sont Messieurs les souffleurs de verre qui viennent vous saluer - Eh bien ! Dis-leur de souffler au cul de tes chevaux pour les faire aller plus vite ".

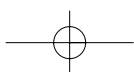
En 1440, en Lorraine, comme au siècle précédent, des privilèges sont accordés à tous les verriers, les assimilant du même coup à la noblesse.

Revenons un instant à cette charte octroyée en 1448 aux verriers lorrains. On y lit [9] :

"Nous, les dessus nommez ouvriers de verres, ensemble leurs hoirs et successeurs ouvrant dudit mestier, ez dites verrières, et un chacun d'iceulce, voulons, octroyons estre tenez francs, quittes, et exempts de toutes tailles, aydes, subsides, d'ost, de giste et de chevauchiées et de tous débitz, exactions et subventions quelconques, qui pourraient estre imposez sur le duchié de Lorraine, etc."

"...Item, les dits ouvriers verriers pourront, en la saison de la paisson en bois, mettre et tenir ez bois et forestz de Monseigneur, à l'environ des dites verrières, jusqu'à la quantité de cent porcs, pour la province de leurs mesnaiges et leur deffruit (consommation), etc.

" ...Item, pourront les dits verriers prendre, couper et remporter bois ... pour édifices et reffaisons à faire en leurs maisons et ez verrières, et bois aussi pour ardoir, tant pour les nécessitez de leurs mesnaiges que



# Le temps des privilèges

pour les dites verrières, lequel bois ilz pourront prendre ez bois de Monseigneur environ les dites verrières, en lieu convenable, au moins de dommage que faire se pourra pour Monseigneur, et au plus grand proffit et aisance que faire se pourra pour lesdits ouvriers; pourront aussi lesdits ouvriers verriers prendre, cueillir par les bois de Monseigneur, et emporter fouchières et toutes autres herbes propres et convenables pour le fait de leur mestier..." (Rappelons que les cendres de fougères fournissaient au verre la potasse nécessaire).

"Item, pourront les verriers et ouvriers chasser ez bois et forestz de Monseigneur, à l'environ desdites verrières, à bestes grosses et rousses, à chiens et harnois de chasse, quand il leur plaira, sans pour ce estre reprins..."

"...Item, et pour ce que pour leur deffruit il leur convient plus souvent mouldre leurs blez en pais de Bourgogne, nous leur avons consenti et donné congé

et licence de faire et édifier sur l'ung des ruisseaux prochains des dites verrières ung moulin à leur despens..."

"Item, pourront lesdits ouvriers pescher à filet et harnois, et prendre poissons ez rivières et ruisseaux prochains des dites verrières où ils ont accoustumé faire du temps passé."

Cette charte confère aux verriers une grande liberté et de nombreux avantages. Les gentilshommes verriers apparaissent dans le Barrois, dans la Vôge. Dans l'une et l'autre contrée forestière, les des Androuyns, comme les d'Hennezel, cherchent à occuper un rôle de premier plan en tant que nobles. Germaine Rose-Villequey [10] nous précise que les avantages considérables accordés eurent pour conséquence l'établissement sur l'ensemble des sites forestiers, et notamment dans la forêt de Darney, de nombreuses verreries. Ces dernières acquièrent une réputation européenne telle que l'Angleterre et les Pays-Bas, par exemple, impor-

tèrent une grande partie de leurs besoins en verrerie du duché de Lorraine. Les verriers sont alors considérés comme assimilés à la noblesse. Cette promotion sociale peut être considérée comme étant due à la protection ducale. Les initiatives des gentilshommes verriers se traduisent par un grand nombre de demandes d'accensements nouveaux et d'essarts forestiers, généreusement accordés par le souverain. Les créations de verreries se précipitent dans la seconde moitié du XV<sup>ème</sup> siècle. Et comme elles sont très mobiles, on ne peut même plus, dans la seule Vôge, en effectuer un recensement complet. On peut seulement citer en toute certitude : la verrerie d'Attigny, la verrerie Jacques, la verrerie Hennezel " quand elle œuvre ", la verrerie Brisevoire près d'Attigny, la " noeuve verrière à la Saint-Vabel " auxquelles il faut ajouter les verriers de Darney et de la Rochère.

Pour la première fois apparaît un renseignement précieux : dans toutes des verreries, la fabrication est double : le " gros voirre " ou tables de verre, et le " menu, celuy comme verres à boire, aiguyères, urinaulx et autres ". Les gentilshommes verriers sont fêrus de leurs titres, non pas seulement par intérêt, mais aussi par fierté. Ils exigent de leurs serviteurs qu'ils les considèrent comme des " chevaliers " et qu'ils les appellent " Messieurs ".

L'accès à une vie de noble, détachée de leurs entreprises, sera tardif et souvent conditionné par un mariage avec la fille d'un seigneur voisin. Une campagne de vérification des titres de noblesse des gentilshommes verriers, qui n'était d'ailleurs pas spéciale à la Lorraine, s'intensifia à partir de 1573. Les gentilshommes verriers ne possèdent



Le doge de Venise visitant les verreries de Murano

pas toujours de titres, de lettres de privilèges. Comme ils se déplacent fort souvent, ils ne peuvent pas toujours trouver sur-le-champ, jusqu'à la troisième génération, des témoins. Mais d'ordinaire, ils finissent par les recruter dans leur parenté.

En 1592, Charles III, voyant sans doute que les choses traînaient, donna un ordre général aux baillis de faire recherche de ceux qui n'avaient pas fait entériner leurs lettres de noblesse et acquitté la finance, ou y avaient dérogé. Les investigations allèrent plus avant.

La campagne contre ceux qui cherchaient à échapper au fisc se poursuivit : elle n'était pas spéciale à la Lorraine, ni aux seuls verriers lorrains.

Le duc de Lorraine en arriva à clôturer le différend entre les verriers et le gouvernement par un règlement du 14 décembre 1604 qui consistait, en fait, une violation de la charte des verriers. Le duc restreint alors les privilèges nobiliaires et fiscaux aux seuls gentilshommes verriers des anciennes familles "travaillant ou faisant travailler" actuellement dans l'art de la verrerie.

C'est ainsi que les avantages se limitèrent aux quatre grandes familles de la Vôge : les d'Hennezel, Thiétry, Bisval et Thysac, et aussi à celles de l'Argonne et de la Sarre : les du Houx, Condé, des Androuyngs, des Bigots, Finance, etc. C'était en même temps interdire l'accès à la noblesse à tous ceux qui cherchaient à y entrer par le noble art du verre

### Un tour en Italie.

L'activité verrière dans la lagune de Venise date de plus de mille ans. Au gré des migrations des habitants de Padoue, de ses environs, et du littoral, les îles de

la lagune de la Vénétie se peuplèrent dès le VI<sup>ème</sup> siècle. Murano servit alors de séjour de vacances pour les praticiens vénitiens. Les verriers vénitiens furent, par la suite, exilés de Murano, car leurs grands fourneaux avaient été à l'origine de gigantesques incendies qui avaient menacé la Sérénissime et, plus grave encore, les vaisseaux de la flotte. Mais c'est peut-être plus le souci de mettre à l'écart et de protéger le savoir-faire des maîtres verriers qui fut à l'origine du décret, en 1291, du doge Tiepolo, qui fit de Murano, en quelque sorte, la

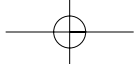
capitale mondiale du verre.

Rappelons que l'émigration, à Venise, comme à Murano, était, pour un verrier, passible de la peine de mort. On pouvait être dénoncé.

A ce propos, le touriste du début du troisième millénaire peut toujours voir, à l'étage du Palazzo ducale qui surplombe la grande cour pavée, la bocca della verita, ou bouche de la vérité, qui est en fait une boîte à l'intérieur de laquelle les citoyens déposaient des billets anonymes destinés à dénoncer. Cette boîte est un symbole de l'oppression invisible du pouvoir. On peut y lire cette



La bocca della verita, ou bouche de la vérité



# Le temps des privilèges

ancienne inscription : " Denontie secreta contro chi occultera gratie et officii. O colludera per nasconder la vera rendita d'essi ". Ce qui veut dire : " Dénonciations secrètes contre celui qui manquera aux bonnes grâces et aux devoirs. Ou qui se livrera à des ententes frauduleuses pour cacher la véritable destination de ceux-ci ". [12] Dès la fin du Xème siècle, Murano a acquis une certaine indépendance. Les premiers textes sur l'activité de Murano datent de 982. La prédominance du verre vénitien va durer cinq siècles. L'émigration italienne vers la France va s'étaler du début du XVIème à la fin du XVIIème siècle. Mais c'est d'Altare que cette émigration va prendre de l'ampleur. La ville d'Altare, située entre Gênes et Savone, dominée par le col de Cadibona, entre les Alpes et les Apennins, est proche de la France. Et comme, contrairement à ce qui se passait à Murano et à Venise, l'émigration n'est pas passible de la peine de mort sous le motif de trahison envers la République, les verriers d'Altare n'hésitèrent pas à passer en France, et ailleurs, pour conduire un four verrier.

C'est à Nevers [11], en raison des relations des ducs de Nevers, italiens de la famille de Gonzague, que les premiers gentilshommes d'Altare sont loués pour faire du verre "façon Venise". Les familles des verriers altaristes les plus réputées sont les Borniolo, que l'on rencontre dans toute la France, notamment au Croisic en 1627, les Perotto, dont le célèbre Bernard Perrot, les Mazzolao de La Motte : c'est H.B. Mazzolo qui dirige la verrerie de Bayel en 1680.

Lors de son retour de Pologne, Henri III, passant par Venise en 1573, fut tellement émerveillé

des produits dont on lui fit présent, qu'il accorda la noblesse à tous les principaux maîtres verriers de Murano, et la commune ayant alors décidé que l'on établirait un livre d'or -semblable au Libro d'Oro nobiliaire- à l'effet d'y inscrire le patronyme des familles verrières les plus prestigieuses de Murano, le Sénat confirma cet arrêté en 1602 [1]. Concession extraordinaire : ces familles partageaient avec la noblesse de Venise l'icône d'oselle : coq avec un serpent dans le bec, et qui portait un renard. Mais avant cette visite, et dès le XVème siècle, le Sénat avait accordé aux verriers de Murano les mêmes droits que ceux qui étaient accordés à ceux de Venise, ce qui les rendait admissibles aux plus hauts emplois de l'Etat. Les maîtres verriers n'étaient plus considérés comme des artisans, mais comme de véritables artistes, et non seulement les praticiens de Venise pouvaient épouser leurs filles sans déroger, mais même les enfants qui naissaient de ces unions conservaient intacts tous leurs titres et leurs quartiers de noblesse. [1]

## Fin du voyage : le gentilhomme verrier du Languedoc

Cette caste a bien existé sous l'ancien régime dans le Languedoc, et permettait à ses membres de travailler le verre sans déroger. Ses assemblées générales se tenaient dans la petite ville de Sommières, au bord du fleuve côtier, le Virdoule. Sommières, ville pittoresque, se trouve aujourd'hui dans le département du Gard, à la limite de l'Hérault. C'est à partir du verre dit "de Montpellier", qui était au début une sorte d'émail pour les vitraux, que se sont développés

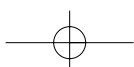
les verriers languedociens.

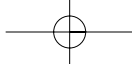
Ce fut principalement la qualité des sablières du bord de l'Hérault, et de Saint-Pancrace, près de Pont Saint Esprit, qui fut à l'origine de l'importante implantation des verriers dans le Languedoc. Ces verreries, dans l'ensemble, étaient dirigées par des familles nobles qui, par des mariages consanguins, arrivèrent à constituer une caste très fermée.

La plupart des verriers languedociens adhèrent à la Réforme. Lors de la guerre des Camisards, on s'aperçoit que ceux des verriers qui se comptaient parmi les nouveaux convertis furent l'objet de sévices graves et eurent leurs ateliers et leurs maisons incendiés par les révoltés.

La non-dérogeance accordée aux verriers ne les dispensa pas de l'impôt du sang. Louis XIV fut assez strict sur ce point et, sous son règne, un certain nombre de gentilshommes verriers abandonnèrent leur industrie pour le service des armes.

La fusion du verre nécessitant de très grandes quantités de bois, le déboisement qui s'en suivit commença à inquiéter sérieusement l'administration forestière, d'autant plus que la construction des navires était prioritaire. Aussi l'arrêt du Conseil d'Etat du 7 août 1725 porta un coup fatal aux verriers du Languedoc. A la suite d'une requête des Etats du Languedoc, les verreries se virent obligées de se transférer dans les régions montagneuses et de limiter la durée du travail à une durée maximale de six mois par an. Aussi à la fin du XVIIIème siècle, la verrerie languedocienne était en pleine décadence, et appelée à disparaître. Cazenove [8] cite une quarantaine de familles dans





son armorial des verriers du Languedoc. Nous relèverons le nom de deux familles. La première, la plus noble et la plus ancienne famille verrière du Languedoc, est la famille des Azémar qui fit faire à l'art qu'elle exerçait un pas décisif. Deux des membres de la famille des Azémar eurent l'honneur d'être les auteurs des glaces à miroir, ou soufflées, progrès à la suite duquel Louis XIII déclara : " Les ouvrages de Venise n'ont plus aucun avantage sur les leurs ".

La seconde famille, celle des Queylar, ira par la suite en Provence. La généalogie de cette famille verrière [13] remonte à Guillaume de Queylar, damoiseau, né vers 1250, décédé vers 1312. A la quatorzième génération, Jean-Baptiste II de Queylar, né le 1er juillet 1657, décédé avant 1735, est cité en 1685 comme maître verrier résidant à Néoules, à cinq kilomètres de Méounes. Marc-Antoine de Queylar, petit-fils de Jean-Baptiste II, né à Méounes le 18 mai 1742, arrive à Marseille en 1770. Il avait appris son métier de verrier à Mazauges.

Marc-Antoine exerce son métier à Peypin. Jean-Mathieu de Queylar est cité comme propriétaire de la verrerie de Pourcieux. Il habitait la " verrière " d'Ollières. César de Queylar (dix-huitième génération) né en 1802, décédé en 1853, avait hérité de la verrerie de son père en 1829, située au quartier de Rouet, sur la commune de Marseille. César, décédé prématurément du diabète, la verrerie fait l'objet d'une société en commandite " Veuve de Queylar ", entre la veuve de César, son gendre Henri Martin, et son fils Charles de Queylar, pour l'exploitation d'une fabrique de verrerie à la

Capelette. Charles de Queylar se révèle être un industriel actif et compétent. En 1874, il abandonne la Capelette pour s'installer dans une usine neuve à Saint-Marcel. En 1888, l'usine de Saint-Marcel comportait quatre fours.

A cette époque, Charles de Queylar achète l'usine de Pont de Vivaux, située à trois kilomètres de Marseille sur la route de Toulon, à mi-chemin de l'usine de Saint-Marcel. Les deux usines de Saint-Marcel et de Pont de Vivaux disposaient d'un grand entrepôt rue Dragon à Marseille. Le 1er octobre 1893, la société prend le nom de " Charles de Queylar et fils ". Cette dénomination subsiste jusqu'à la vente des verreries à la société Souchon en 1928. Le groupe des verreries Souchon Neuvesel, à Lyon, dont l'animateur était Lucien Frachon, entre dans le capital. En 1939, Messieurs Pierre et Jehan de Queylar étaient administrateurs de la société. Les verriers de Queylar subsistèrent sous ce nom, sous une forme juridique autonome jusqu'en 1960, date à laquelle elles furent réunies aux autres verreries du groupe Boussois Souchon Neuvesel.

C'est donc en 1960 que le nom de Queylar cesse d'être celui des maîtres verriers après quatre siècles de présence en Languedoc, puis en Provence.

Que reste-t-il de tout cela ? Des souvenirs. Mais aussi, quelques très belles représentations picturales de scènes industrielles du XIXème siècle .

Les gentilshommes verriers, toujours présents dans nos mémoires, se sont envolés, avec leurs privilèges ■

**Château de Gillocourt,**

DÉCEMBRE 2002

---

Références :

- [1] Edouard Garnier :  
" La verrerie et l'émaillerie ".  
Mame, 1886.
- [2] A. Sauzay : " La verrerie "  
Hachette, 1868.
- [3] Pierre Piganiol :  
" Le verre, son histoire, sa technique ", Hachette 1965.
- [4] Onésime Le Vaillant de La Fieffe : " Les verreries de la Normandie " C. Lanctin, Rouen, 1873.
- [5] Inventaire des titres de la seigneurie de Gillocourt (archives familiales).
- [6] Elphège Frémy :  
" Histoire de la manufacture royale des glaces de France " Plon, 1909.
- [7] Guy-Jean Michel : "Verriers et verreries en Franche-Comté au XVIIIème siècle" Erti, Collection recherches.
- [8] Arthur Quinin de Cazenove dit Saint Quirin : " Les verriers du Languedoc 1290-1790 ".
- [9] Pierre Pelletier : "Les verriers dans le Lyonnais et le Forez " Paris, 1887.
- [10] Germaine Rose-Villequey : "Verre et verriers de Lorraine " Nancy, 1970.
- [11] Roland Barois et Jacques Mouclier : " Le cristal " Armand Colin, 1994.
- [12] Frédéric Grolleau :  
"Monnaie de Verre " mai 2002.
- [13] Bertrand Balaesque :  
" Les Queylar. 1250-1985 ".  
Archives municipales et départementales – Marseille – Bouches-du-Rhône.

